

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-32 Alkaline Cyanide Reagent

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

21223-32 Alkaline Cyanide Reagent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com
Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S
8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes
F-77437 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99
e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA
Motstraat 54
B-2800 Mechelen
Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20
e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE
Rorschacherstrasse 30a
CH-9424 Rheineck
Tel. +41 (0)848 55 66 99
e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA
Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine
MA-Casablanca 20000
Tél. +212 (0) 522 97 95 75
e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 2

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Mortel par contact cutané.

Toxique en cas d'ingestion.

Toxique par inhalation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-32 Alkaline Cyanide Reagent

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 2 de 10

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Sodium cyanure

hydroxyde de sodium soude caustique

Mention

Danger

d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H310

Mortel par contact cutané.

H301+H331

Toxique par ingestion ou par inhalation.

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P262

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-32 Alkaline Cyanide Reagent

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 3 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
7732-18-5	Eau			85-90 %
	231-791-2			
143-33-9	Sodium cyanure			1-7 %
	205-599-4	006-007-00-5		
	Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H310 H330 H300 H400 H410 EUH032			
1310-73-2	hydroxyde de sodium soude caustique			1-5 %
	215-185-5	011-002-00-6		
	Skin Corr. 1A; H314			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion, Toux, Insuffisance respiratoire, Perte de conscience, Spasme

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses. (Cyanures)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-32 Alkaline Cyanide Reagent

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 4 de 10

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif pour analyses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
143-33-9	Cyanure de sodium (exprimé en cyanure)	-	1		VME (8 h)	UE
		-	5		VLE (15 min)	UE
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Mesures d'hygiène

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-32 Alkaline Cyanide Reagent

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 5 de 10

En cas d'immersion: Type de gants: Viton Epaisseur du revêtement: 0,70 mm Temps de rupture: >480 Min. En cas de contact par projection: Type de gants: caoutchouc nitrile Epaisseur du revêtement: 0,20 mm Temps de rupture: >30 Min.

Protection de la peau

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit.

appareil respiratoire avec filtre Type: B

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	inodore
pH-Valeur (à 20 °C):	12,3

Modification d'état

Point de fusion:	donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	92 °C
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable

Inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Température d'inflammation:	non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non applicable

Propriétés comburantes

non applicable

Pression de vapeur:	donnée non disponible
Densité (à 20 °C):	1,112 g/cm ³
Densité apparente:	non applicable
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

soluble

Coefficient de partage:	donnée non disponible
Viscosité dynamique:	donnée non disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-32 Alkaline Cyanide Reagent

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 6 de 10

Viscosité cinématique:	donnée non disponible
Durée d'écoulement:	donnée non disponible
Densité de vapeur:	donnée non disponible
Taux d'évaporation: (à 20 °C)	0,57
Épreuve de séparation du solvant:	donnée non disponible
Teneur en solvant:	donnée non disponible

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Danger de réactivité: Acides

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les substances suivantes: Acides

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Acides, Oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

 H310 - Mortel par contact cutané.
 Toxique par inhalation et par ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 73,5 mg/kg; ATE (cutanée) 113,2 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 7,35 mg/l; ATE (inhalation aérosol) 0,735 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
143-33-9	Sodium cyanure				
	orale	DL50 4,8 mg/kg	rat		
	cutanée	DL50 7,7 mg/kg	lapin		
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 0,16 mg/l	rat		
	inhalation aérosol	ATE 0,05 mg/l			

Irritation et corrosivité

Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

Effets sensibilisants

Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme cancérogène

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-32 Alkaline Cyanide Reagent

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 7 de 10

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
143-33-9	Sodium cyanure					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,083	96 h	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)	
1310-73-2	hydroxyde de sodium soude caustique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	45,4	96 h	Onchorhynchus mykiss	

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-32 Alkaline Cyanide Reagent

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 8 de 10

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: UN 2922
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, NSA (Solution d'hydroxyde de sodium/cyanure de sodium)/ADR*/
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8, 6.1

**Transport fluvial (ADN)****Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Non testé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 2922
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Corrosive liquid, toxic, n.o.s. (Sodium hydroxide/sodium cyanide solution)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8, 6.1



Marine polluant: --

EmS: F-A,S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 2922
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Corrosive liquid, toxic, n.o.s. (Sodium hydroxide/sodium cyanide solution)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8, 6.1

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-32 Alkaline Cyanide Reagent

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 9 de 10

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: Sodium cyanure

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Utiliser un équipement de protection individuelle.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans rapport

Information supplémentaire

Information supplémentaire: On peut envoyer ce produit en l'intégrant dans une trousse de produits chimiques comprenant différentes matières dangereuses compatibles aux fins d'analyse ou de test. Cette trousse aurait la classification suivante: UN3316 Trousse chimique, classe 9/II Les Indications de transport s'appliquent à l'emballage entier!

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Révision: 27.11.2017
Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 4, 11
Révision: 27.04.2015
Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H301+H331	Toxique par ingestion ou par inhalation.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH032	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

21223-32 Alkaline Cyanide Reagent

Date de révision: 27.11.2017

Code du produit: 2122332

Page 10 de 10

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)